

[Les usagers de soixante ans ou plus et les MDPH](#) [1]

La CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) publie une nouvelle fiche dans sa [collection de repères statistiques](#) [2] sur les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). [Recherches des demandes déposées auprès des MDPH et des MDPH concernent](#) En 2014, 14 % des demandes déposées auprès des MDPH concernent des personnes de soixante ans ou plus.

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/les-usagers-de-soixante-ans-ou-plus-et-les-mdph>

[2] <http://www.cnsa.fr/documentation/documents-statistiques/reperes-statistiques>

[3] <http://www.cnsa.fr/documentation/documents-statistiques/reperes-statistiques/reperes-statistiques-ndeg4-les-usagers-de-soixante-ans-ou-plus-et-les-mdph>